

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE

■ **Approbation du procès verbal et compte-rendu de la dernière séance à l'unanimité.**

■ **Impôts locaux – taux 2018**
29 voix pour et 4 voix contre.

■ **Budget principal et budget annexe de la restauration collective – vote du budget primitif de l'exercice 2018**
29 voix pour et 4 voix contre.

■ **Gestion active de la dette**
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Fixation du montant définitif du fonds de compensation des charges territoriales pour le financement des compétences "plan local d'urbanisme", "contrat de ville" et "eaux pluviales"**
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Révision du montant de la contribution "socle" du fonds de compensation des charges territoriales pour les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil**
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Indemnité de conseil au trésorier principal – exercice 2017**
Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

■ **Admissions en non valeur des créances éteintes pour 2017**
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Subvention attribuée à l'association football club de Montfermeil pour l'année**

30 pour et 4 abstentions

■ **Don à la ville de Montfermeil d'un train d'atterrissage type « dornier 328 » pour exposition**
Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

■ **Cession d'une propriété communale située 71 avenue du muguet cadastrée section p n° 32 pour une superficie de 500m² - valeur 236 000€**
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Approbation de l'avenant n°5 à la convention de partenariat relative au projet commun intercommunal et multi-partenarial « maison de l'habitat » (Mhab)**
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Marché de réalisation de missions d'ordonnancement, de**

pilotage et de coordination – avenant n°1
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Fixation des tarifs de la classe de découverte 2018 pour l'école élémentaire Henri Wallon**
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Dates et tarification du spectacle Son & Lumière *La Dame aux Camélias* – année 2018**
30 voix pour et 4 abstentions.

■ **Acquisition du tableau de l'artiste peintre Danielle Rannou "aide au télégraphiste blessé"**
Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

■ **Décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT**

